

# Conditions générales Work Secure B.V.

## 1. Définitions

- 1.1 Dans les présentes conditions générales, les définitions suivantes sont utilisées tant au singulier qu'au pluriel.
- 1.2 Conditions générales : les présentes conditions générales.
- 1.3 Caméra de chantier : la (les) Caméra(s) (de surveillance) (mobile(s) et durable(s)) et/ou autre(s) produit(s) de sécurité de WSG, y compris les accessoires et les équipements.
- 1.4 Service : le service fourni ou à fournir par WSG au Client en vertu d'un Contrat, consistant en la location ou la mise à disposition d'une Caméra de chantier, en combinaison ou non avec la fourniture de services connexes, et tous les autres services fournis ou à fournir par WSG au Client.
- 1.5 Offre : proposition de WSG, adressée au Client, visant à conclure ou modifier un Contrat.
- 1.6 Client : la personne physique ou morale qui conclut un Contrat avec le WSG.
- 1.7 Contrat : le contrat conclu entre WSG et un Client, dans le cadre de la fourniture par WSG au Client d'un Service.
- 1.8 Parties : WSG et le Client.
- 1.9 WSG : la société privée à responsabilité limitée Work Secure B.V., opérant sous le nom de Work Secure Group, ayant son siège social à Zwaagdijk-West, inscrite à la Chambre de commerce sous le numéro 81142269.

## 2. Champ d'application

- 2.1 Les présentes Conditions générales s'appliquent à toutes les Offres et à tous les Contrats ainsi qu'à toutes les (autres) notifications de WSG. Les présentes Conditions générales s'appliquent

également à toutes les (autres) relations juridiques entre les parties qui en découlent ou qui y sont liées. L'un et l'autre dans la mesure où les parties y ont expressément dérogé par écrit.

- 2.2 Les dérogations convenues aux Conditions générales s'appliquent une seule fois. Le Client ne peut donc en tirer aucun droit pour les relations juridiques futures entre les Parties. Les dérogations convenues n'affectent pas non plus expressément les autres dispositions des Conditions générales.
- 2.3 Le Client avec lequel un Contrat a été conclu sur la base des Conditions générales accepte l'application de ces Conditions générales aux relations juridiques futures, à moins que les Parties n'y dérogent explicitement à ce moment-là.
- 2.4 Les Conditions générales du Client ainsi que les (autres) dispositions dérogeant aux conditions générales sont expressément exclues. Le Client convient que toute référence à ses propres conditions générales n'est qu'une référence standard et n'affecte donc pas l'application des Conditions générales.
- 2.5 La nullité ou l'annulabilité d'une disposition des Conditions générales et/ou du Contrat n'affecte pas la validité des autres dispositions. Les Parties sont tenues de remplacer dans les meilleurs délais et d'un commun accord les dispositions nulles et non avenues ou annulées par des dispositions valables ayant, dans la mesure du possible, la même portée que les dispositions nulles et non avenues ou annulées.
- 2.6 Les Conditions générales s'appliquent également au bénéfice de la direction, du conseil d'administration, des actionnaires et des

employés de WSG, ainsi qu'au bénéfice des tiers engagés par WSG pour (l'exécution de) le Contrat.

- 2.7 WSG est habilité à modifier les Conditions générales. Les modifications s'appliquent également aux Contrats en vigueur et aux autres relations juridiques existantes, mais uniquement si le Client ne s'est pas opposé à la modification après l'expiration d'un délai de trente (30) jours à compter du moment où il a été informé de la modification.
- 2.8 En cas de contradiction entre le texte néerlandais des Conditions générales et leurs traductions, le texte néerlandais prévaudra toujours.

### **3. Conclusion et contenu du Contrat**

- 3.1 Les Offres sont entièrement sans engagement et ne lient d'aucune façon WSG. Les Offres sont valables pendant trente (30) jours à compter de leur date. L'un et l'autre sauf indication contraire.
- 3.2 Les Offres sont basées sur les informations fournies par le Client au moment de la demande. Le Client garantit l'exactitude et l'exhaustivité de ces données. Le Client ne peut tirer aucun droit d'une Offre si celle-ci contient une inexactitude liée au manquement du Client à cette obligation.
- 3.3 WSG n'est pas liée par des erreurs évidentes (d'écriture ou de calcul) qu'elle a commises. Le Client est tenu de les signaler immédiatement à WSG dès qu'il le découvre. WSG a toujours le droit de corriger ces erreurs (d'écriture ou de calcul).
- 3.4 Les Contrats et leurs modifications seront effectifs par la signature et le renvoi d'une Offre par le Client, et la confirmation de sa réception

par WSG, ou par la signature mutuelle d'un document contractuel établi à cette fin (qui n'est pas une Offre), ou par l'exécution (le début de l'exécution) par WSG du Contrat. Ceci est sans préjudice des dispositions de l'article 3.2. Les divergences et/ou compléments à l'Offre souhaités par le Client ne s'appliquent que si et dans la mesure où WSG les a expressément confirmés par écrit.

- 3.5 Pour les Contrats pour lesquels, de par leur nature et/ou leur portée, aucune offre et/ou confirmation et/ou aucun autre document contractuel n'est envoyé par WSG, la facture est réputée refléter le Contrat de manière exacte et complète.
- 3.6 Les déclarations, spécifications et illustrations fournies par WSG concernant la taille, la capacité et le poids ne sont données qu'à titre indicatif ou approximatif. Sans préjudice des autres dispositions des Conditions générales, WSG n'est pas responsable des pertes subies par le Client en raison d'inexactitudes ou de divergences.

### **4. Exécution du Contrat**

- 4.1 Lors de l'exécution du Contrat, WSG doit faire preuve de la diligence que l'on peut raisonnablement attendre d'elle dans les circonstances données. WSG s'efforcera d'exécuter le Contrat au mieux de ses connaissances et de ses capacités et conformément aux règles de l'art. Les obligations découlant pour WSG du Contrat sont toujours une obligation d'effort et non une obligation de résultat.
- 4.2 WSG est autorisée à exécuter le Contrat en

plusieurs parties, lesquelles peuvent être facturées séparément.

- 4.3 La documentation fournie par WSG ou en son nom dans le cadre de l'exécution du Contrat, y compris les conseils, est sans engagement, sauf indication contraire expresse.
- 4.4 WSG est autorisé, s'il le juge nécessaire, à engager des tiers pour la bonne exécution du Contrat. WSG en informera le Client si nécessaire et si possible. Les frais y afférents seront facturés séparément au Client, dans la mesure où ces frais ne sont pas déjà inclus dans le prix comme stipulé à l'article 6.
- 4.5 Si des autorisations, des permis et/ou des exemptions sont nécessaires pour l'exécution du Contrat, et plus particulièrement pour la livraison et/ou l'installation d'une Caméra de chantier, le Client est responsable de leur obtention (dans les délais). L'impossibilité d'obtenir ou de retirer une ou plusieurs de ces autorisations, permis et/ou exemptions est à la charge et aux risques du Client.

## **5. Durée et résiliation du Contrat**

- 5.1 Le Contrat est conclu pour la période déterminée (location) indiquée dans le Contrat. Si les Parties n'ont pas convenu d'une durée, le Contrat est conclu pour une durée indéterminée.
- 5.2 Un Contrat conclu pour une durée déterminée ne peut être résilié prématurément par le Client. Dans le cas d'un Contrat conclu pour une durée indéterminée, chaque Partie peut le résilier moyennant un préavis d'une semaine.
- 5.3 Un Contrat à durée déterminée prend fin par préavis à la fin de la durée convenue, sous réserve du délai de préavis convenu. Si le

Contrat n'est pas (en temps voulu) résilié et/ou (tacitement) poursuivi dans les faits après la période convenue, le Contrat est réputé (toujours) renouvelé pour la même période, avec un maximum de (toujours) un an.

## **6. Prix**

- 6.1 Les prix indiqués dans l'Offre sont bruts, hors taxe(s) et/ou prélèvements, sauf indication contraire. Les prix indiqués ne comprennent que les composants spécifiés nommément dans l'Offre.
- 6.2 Les prix indiqués dans l'Offre s'appliquent tant que le Contrat est en vigueur. WSG a le droit d'indexer les prix en janvier de chaque année (intermédiaire) sur la base de l'indice des prix à la consommation du mois d'octobre de l'année précédente (CBS, Mutation annuelle CPI, toutes les dépenses, 2015 = 100). WSG est également en droit d'augmenter les prix (dans l'intervalle) si des hausses de prix inhabituelles chez ses fournisseurs ou d'autres circonstances imprévues l'y obligent.

## **7. Paiements**

- 7.1 WSG facturera le montant dû par le Client sur une base mensuelle à terme échu et à la fin du Contrat. Les paiements à effectuer par le Client à WSG doivent être reçus par WSG, sans compensation, suspension et/ou déductions pour quelque motif que ce soit, dans les trente (30) jours suivant la date de la facture.
- 7.2 Le délai de paiement applicable au Client est un délai contraignant. En l'absence de paiement intégral dans les délais, le Client est donc en défaut de plein droit, sans qu'aucune sommation ou mise en demeure ne soit nécessaire.

- 7.3 Le Client est tenu de signaler sans délai à WSG les inexactitudes dans la facture et/ou dans les coordonnées de paiement fournies ou mentionnées. Le Client ne peut tirer aucun droit de ces inexactitudes, même si la facture a déjà été payée.
- 7.4 Dès que le Client est en défaut de paiement vis-à-vis de WSG, il est redevable d'un intérêt cumulé de 2 % par mois sur le montant total qu'il doit à partir de la date d'échéance jusqu'au moment du paiement intégral.
- 7.5 Tous les frais judiciaires et extrajudiciaires réels liés au recouvrement de toute créance de WSG contre le Client ou de toute autre créance de WSG contre ce dernier sont supportés de plein droit par le Client. Les frais extrajudiciaires sont fixés à l'avance à au moins 15 % du montant dû, avec un minimum de 500 euros.
- 7.6 WSG a le droit de suspendre toutes les obligations qu'elle a (assumées) envers le Client, à quelque titre que ce soit, si et aussi longtemps que le Client ne remplit pas une obligation, à quelque titre que ce soit, envers WSG.
- 7.7 WSG a toujours le droit d'exiger du Client un acompte et/ou une garantie avant ou pendant l'exécution du Contrat. Si le Client ne se conforme pas à la demande d'acompte et/ou de constitution d'une garantie dans le délai fixé par WSG, WSG a le droit de ne pas conclure le Contrat et/ou de le résilier.
- 7.8 Les paiements effectués par ou pour le compte du Client servent successivement à payer les frais extrajudiciaires dus, les frais judiciaires, les intérêts et ensuite, par ordre d'ancienneté, les sommes dues en principal, nonobstant toute instruction contraire du Client.

## **8. Réception/livraison**

- 8.1 Si une partie du service consiste pour WSG à transporter la Caméra de chantier ou d'autres éléments et à les placer sur le site, le Client doit s'assurer que le site en question est facilement accessible pour les moyens de transport et les employés de WSG au moment de la livraison ou de la réception. Le Client doit également s'assurer que le lieu est adapté à l'installation d'une Caméra de chantier et qu'il le reste pendant toute la durée du Contrat, et qu'une personne autorisée à la recevoir est présente. Si, à défaut, la Caméra de chantier ne peut, de l'avis de WSG, être livrée et/ou placée par WSG à la date convenue, le Client est responsable de toutes les pertes (de retard) qui en résultent pour WSG, sans préjudice de tous les autres droits légaux et contractuels auxquels WSG peut prétendre dans ce cas.
- 8.2 Une date ou un terme convenu pour la livraison ou l'achèvement par WSG est approximatif et n'est donc pas une date limite. Sans préjudice des autres dispositions des Conditions générales, WSG n'est pas responsable des dommages liés au non-respect d'un délai de livraison ou d'une date limite. Si l'un des termes applicables à WSG est qualifié de délai contraignant et que ce délai expire, ou si WSG est autrement en défaut vis-à-vis du Client, ce dernier n'aura en outre pas droit à des dommages et intérêts, à une suspension ou à une compensation, mais aura seulement le choix d'exiger l'exécution dans un délai raisonnable fixé par le Client, ou de résilier le contrat pour la partie non encore exécutée.
- 8.3 En cas de force majeure, ainsi que si un retard

a été causé par des actions ou des omissions - fautives ou non - du Client ou d'un tiers, un délai de livraison (de réception) convenu est prolongé d'une durée au moins égale à celle du retard.

- 8.4 Le Client doit inspecter la Caméra de chantier pour détecter les défauts et les dommages visibles de l'extérieur immédiatement après sa livraison et son installation. Le Client doit signaler par écrit et en détail tout défaut et/ou dommage constaté lors de cette inspection au plus tard vingt-quatre (24) heures après la livraison et l'installation, faute de quoi la Caméra de chantier sera réputée avoir été livrée et installée en bon état et conformément au Contrat.
- 8.5 Ce qui est stipulé aux paragraphes 8.1 à 8.3 en ce qui concerne la livraison et la remise s'applique également mutatis mutandis à l'enlèvement de la Caméra de chantier par WSG (ou au fait de la faire enlever).

## **9. Travaux supplémentaires**

- 9.1 Si le Client demande à WSG (l'exécution ou la livraison) des travaux et/ou des quantités et/ou des services plus nombreux ou différents de ceux compris dans le prix visé à l'article 6.1, il s'agit d'un travail supplémentaire.
- 9.2 WSG est en droit de facturer séparément au Client les travaux supplémentaires, même si WSG ne l'a pas annoncé à l'avance.
- 9.3 WSG est également autorisée à effectuer des travaux supplémentaires si elle le juge nécessaire à l'exécution correcte et professionnelle du Contrat, ou si cela s'avère nécessaire en vertu de nouvelles réglementations (gouvernementales) ou de réglementations modifiées. WSG s'efforcera

d'en informer le Client dans les meilleurs délais. Toutefois, l'absence de notification n'affecte pas le droit de WSG à une compensation pour ces travaux supplémentaires.

## **10. Services**

- 10.1 WSG n'est pas responsable de la sécurité effective des (sites et/ou biens du) Client et/ou de ses préposés ou clients. La Caméra de chantier et/ou les agents de sécurité de surveillance et/ou les autres services ont pour seule fonction de générer des signaux pendant la durée du Contrat, dans la limite de leurs capacités techniques, et de les transmettre à la salle de contrôle, et la salle de contrôle a pour seule fonction de les signaler. Le Contrat ne garantit pas au Client que les cambriolages, les incendies et/ou d'autres causes de dommages seront évités ou effectivement détectés, transmis à la salle de contrôle et traités, et WSG n'est pas responsable des conséquences négatives si cela ne se produit pas.
- 10.2 Les signaux provenant des Caméras de chantier et/ou des gardes de sécurité et/ou d'autres services sont reçus dans une salle de contrôle (externe). Des rapports peuvent alors être établis depuis la salle de contrôle à l'intention des personnes présentes et/ou des services, selon les instructions préalables du Client.
- 10.3 Si les signaux le justifient ou si un employé de la salle de contrôle ne peut pas évaluer suffisamment la situation sur place, WSG a le droit, mais non l'obligation, d'engager, aux frais du Client, un service de surveillance ou un (autre) travailleur pour lui permettre d'évaluer la situation sur place.

10.4 La qualité des signaux peut être affectée par des conditions extérieures. Il s'agit notamment de la qualité de la connexion, ainsi que des mauvaises conditions atmosphériques et de l'éclairage. C'est en partie pour cette raison que l'exactitude et l'exhaustivité des observations de WSG ne peuvent jamais être garanties. Ceci n'est pas pour le compte ou le risque de WSG.

10.5 Le Client est tenu d'informer immédiatement WSG et la salle de contrôle si les signaux sont causés par le Client lui-même et d'informer immédiatement WSG de toute circonstance susceptible d'interférer avec le bon fonctionnement de la Caméra de chantier (y compris les défauts ou les pannes d'électricité).

## **11. Traitement des données dans le cadre des services**

11.1 Les signaux enregistrés seront stockés (de manière limitée) par WSG. Le stockage et la fourniture de ces signaux sont effectués conformément aux lois et réglementations applicables. Il s'agit notamment de ne pas conserver les données plus longtemps que prévu et de ne les fournir que sur ordre de l'agence gouvernementale compétente.

11.2 Le Client préserve WSG contre les réclamations des personnes dont les données à caractère personnel ont été enregistrées ou sont traitées dans le cadre d'un registre de données personnelles tenu par le Client ou dont ce dernier est responsable d'une autre manière en vertu de la loi.

11.3 La responsabilité des données traitées dans le cadre du Contrat incombe exclusivement au Client. Le Client garantit à WSG que le contenu,

l'utilisation et/ou le traitement des données (personnelles) ne sont pas illégaux, ne violent aucun droit d'un tiers et sont conformes aux lois et règlements applicables. Le Client préserve WSG contre toute réclamation de tiers, à quelque titre que ce soit, en rapport avec ces données (à caractère personnel) ou l'exécution du Contrat.

## **12. Obligations spécifiques du Client**

12.1 Les dispositions du présent article n'affectent expressément pas les autres dispositions des Conditions générales relatives aux obligations du Client.

12.2 Le Client est tenu d'utiliser la Caméra de chantier correctement, conformément à l'usage auquel elle est destinée et/ou fournie, avec la diligence requise et dans le respect des directives et des dispositions légales applicables à la Caméra de chantier, et de la maintenir en bon état de fonctionnement.

12.3 Le Client est tenu de fournir à WSG, à tout moment, toutes les données ou informations jugées nécessaires par WSG, en temps utile, et d'apporter la coopération demandée.

12.4 Si la Caméra de chantier a été mise à disposition sans personnel, le Client est tenu de faire en sorte que la Caméra de chantier ne soit utilisée que par du personnel compétent.

12.5 Le Client est tenu de prendre en temps utile les mesures appropriées pour éviter que le gel, les précipitations, les tempêtes, les autres conditions météorologiques, les courts-circuits, les incendies, les fuites et les autres circonstances susceptibles de causer des dommages n'endommagent la Caméra de

chantier, ou que celle-ci n'endommage d'autres biens.

- 12.6 Le Client donnera à WSG la possibilité d'inspecter la Caméra de chantier à tout moment. Le Client est tenu de permettre à WSG d'accéder librement au site de la Caméra de chantier.
- 12.7 Il est expressément interdit (de manière non exhaustive) au Client de déplacer, adapter, coller, enlever les autocollants existants, ouvrir, démonter, réparer, entretenir, mettre à jour, se comporter comme un propriétaire à cet égard, relier à un autre objet mobilier ou immobilier de manière à ce que l'accession, le mélange ou la formation de propriété puisse avoir lieu, ni que la Caméra de chantier puisse faire partie d'un autre objet mobilier ou immobilier.
- 12.8 Il est en outre expressément interdit (de manière non exhaustive) au client de mettre en gage, de grever, de louer ou d'utiliser d'une autre manière la Caméra de chantier ou de la mettre à disposition, de transférer, de vendre ou de céder à des tiers les droits et les obligations découlant du contrat.
- 12.9 En cas de saisie, de suspension (provisoire) des paiements, de restructuration des dettes ou de faillite, le mandant est tenu d'informer immédiatement l'huissier de justice, l'administrateur ou le curateur des droits (de propriété) de WSG.

### **13. Risques, sinistres et assurances**

- 13.1 La Caméra de chantier est aux risques et périls du Client pendant la durée du contrat et aussi longtemps que le Client est en possession de la Caméra de chantier. Cela

inclut le risque de vol, de détournement, de perte et/ou d'endommagement, même en l'absence de toute faute de la part du Client. En cas d'infraction pénale, le Client est tenu de la signaler immédiatement aux autorités compétentes et de remettre une copie du rapport à WSG.

- 13.2 Si les parties ont convenu que le Client se charge lui-même du transport de la Caméra de construction, la Caméra de construction est aux risques du Client à partir du moment où WSG a signalé que la Caméra de construction est prête à être transportée.
- 13.3 Le Client est tenu d'assurer la Caméra de chantier à la valeur de remplacement au prix du neuf auprès d'une compagnie d'assurance généralement acceptée aux Pays-Bas pour tous les dommages et risques liés à la Caméra de chantier dont il est responsable en vertu du Contrat, des Conditions générales et de la loi.
- 13.4 Le Client est tenu de notifier immédiatement à WSG, en tout cas au plus tard lorsque sa nature l'exige et au plus tard vingt-quatre (24) heures après sa découverte, tout dommage et/ou risque réalisé tel que visé dans le présent article. Dans ce cas, le Client doit également informer son assureur dans ce délai, avec notification simultanée à WSG. Le Client est tenu d'informer son assureur que le paiement au titre de cette assurance reviendra dans ce cas à WSG et devra être versé à WSG. Le Client est tenu de communiquer à WSG les noms et adresses de son assureur. WSG a le droit de notifier à l'assureur concerné que l'indemnité à verser par la compagnie d'assurance pour les objets appartenant à WSG doit être payée directement à WSG.

13.5 Le Client cède par avance à WSG tous les paiements effectués au titre de l'assurance concernant la Caméra de chantier. Le Contrat et les Conditions générales doivent être considérés comme un instrument de cession à cette fin. Le Client est tenu, en cas de dommage et/ou de risque tel que visé dans le présent article, de notifier immédiatement cette cession à son assureur. WSG a également le droit de faire cette communication elle-même.

13.6 Les frais d'utilisation, les amendes ou autres charges imposées en raison de faits ou d'événements survenus pendant la durée du Contrat concernant (l'utilisation de) la Caméra de chantier sont à la charge du Client.

#### **14. Dissolution**

14.1 Sans préjudice des autres dispositions des Conditions générales et sans préjudice de tous ses autres droits et pouvoirs contractuels et statutaires, WSG a le droit de résilier le Contrat si:

- les collaborateurs de WSG par ou pendant l'exécution du Contrat sont exposés ou risquent d'être exposés à des substances nocives pour la santé;
- pendant l'exécution du Contrat les conditions météorologiques sont telles que la poursuite de l'exécution du Contrat n'est pas raisonnable;
- le Client est en défaut à l'égard de WSG de quelque manière que ce soit;
- il y a de bonnes raisons de craindre que le Client soit ou sera incapable de remplir ses obligations envers le WSG; et/ou
- le Client est déclaré en faillite ou dépose son bilan, est inclus dans un régime de

réorganisation de la dette, demande/obtient un concordat (temporaire) ou devient insolvable, ou propose un règlement à l'amiable.

14.2 Le Client est tenu d'indemniser WSG pour les dommages subis et à subir par WSG du fait de la dissolution pour quelque motif que ce soit.

#### **15. Obligations du Client à la fin du Contrat**

15.1 En cas de résiliation du contrat, pour quelque raison que ce soit, le Client est tenu de permettre immédiatement à WSG, au sens le plus large du terme, de prendre possession de la Caméra de chantier. Le Client ne peut en aucun cas se prévaloir d'un droit de rétention vis-à-vis de WSG. Si le Client ne le fait pas, WSG est autorisé par la loi à prendre possession de la Caméra de chantier sans préavis et à pénétrer dans le lieu où elle se trouve à cette fin. Tous les frais connexes sont à la charge et aux risques du Client.

15.2 Si les Parties ont convenu que le Client s'occuperait lui-même du transport, le Client doit s'assurer qu'il a renvoyé la Caméra de chantier à l'adresse commerciale de WSG ou à un autre endroit convenu au plus tard à la date de fin du Contrat.

15.3 Tant que le Client ne respecte pas les dispositions des paragraphes précédents du présent article, il reste redevable du prix (de location) convenu avec une majoration de 100 % jusqu'à ce qu'il s'exécute, sans préjudice du droit de WSG à une indemnisation pour les dommages subis de ce fait.

15.4 Si le Client met la Caméra de chantier (à nouveau) à disposition, il a le droit de faire



constater l'état de la Caméra de chantier par un expert, faute de quoi le rapport de dommages établi par WSG est déterminant. En ce qui concerne les défauts constatés par WSG, celle-ci n'a pas la charge de la preuve, si ce n'est la présentation d'une facture détaillée.

- 15.5 Si la Caméra de chantier présente, au moment de la (re)mise à disposition, des dommages aux risques du Client qui se prêtent à une réparation dans des limites raisonnables, WSG réparera (ou fera réparer) ces dommages. Les frais y afférents, ainsi que tout autre dommage (consécutif) qui en résulterait, sont à la charge du Client.
- 15.6 Si la Caméra de chantier présente des dommages lors de sa (re)mise à disposition, qui sont aux risques du contractant et qui ne se prêtent pas à une réparation dans des limites raisonnables, ou si une Caméra de chantier n'est pas (re)mise à disposition au plus tard dans la semaine qui suit la fin du contrat, le Client doit une indemnité à WSG à hauteur de la valeur de remplacement à neuf de la Caméra de chantier, sans préjudice du droit de WSG à une indemnité pour d'autres dommages (consécutifs) et à une indemnité.

## **16. Réclamations**

- 16.1 Par réclamation, on entend toutes les plaintes du Client relatives au (à l'exécution du) Contrat. Les écarts mineurs dans l'exécution et/ou les quantités et/ou la qualité qui sont habituels ou normaux dans le secteur de l'article concerné ne constituent jamais un motif de réclamation.
- 16.2 Les réclamations doivent, sous peine de déchéance, être formulées par écrit et motivées

au plus tard dans les huit (8) jours après que le Client a eu connaissance ou aurait raisonnablement dû avoir connaissance des faits sur lesquels il fonde sa réclamation. Ceci s'applique aussi expressément aux réclamations concernant les factures de WSG.

- 16.3 Les dispositions du présent article sont expressément sans préjudice des dispositions de l'article 6.4.
- 16.4 Une réclamation du Client concernant une obligation particulière ne suspend aucune obligation (de paiement) du client et ne donne pas droit à une compensation.

## **17. Réparations et entretien**

- 17.1 Les défauts ou dysfonctionnements de la Caméra de chantier pendant la durée du Contrat dus à une cause interne et, compte tenu également de la première phrase de ce paragraphe de l'article, non imputable au Client, ainsi que les dommages résultant d'un usage normal et d'une usure normale, sont à la charge de WSG.
- 17.2 Pendant la durée du Contrat, toutes les réparations nécessaires, s'il y en a, seront effectuées par WSG ou en son nom, dans un délai raisonnable, sauf dans la mesure où cela n'est pas possible. À l'exception des dommages aux frais de WSG, les dommages à la Caméra de chantier seront réparés ou remplacés aux frais du Client, à la discrétion de WSG.
- 17.3 Le Client est tenu de tolérer la réparation et le remplacement de la Caméra de chantier sans pouvoir prétendre au non-paiement du prix (de location) ou à une indemnisation pour cause de désagrément, de perte de temps, de remplacement ou autre.

## **18. Propriété intellectuelle**

- 18.1 Toutes les informations contenues dans les Offres, les notifications, les dessins, les modèles, les illustrations, les logiciels, la documentation, les plans et les droits de propriété industrielle et intellectuelle ou droits équivalents mis à disposition par WSG sont la propriété de WSG. Le Client n'est pas autorisé à copier les droits de propriété intellectuelle en tout ou en partie, à les mettre à la disposition de tiers ou à les rendre consultables et/ou à communiquer leur contenu à des tiers, à les reproduire, à les publier et à les falsifier.
- 18.2 Dans la mesure où un logiciel et/ou une documentation sont fournis avec un article mis à disposition ou y sont intégrés, les droits de propriété intellectuelle sur le logiciel restent la propriété de WSG. Les marques, les numéros de type et d'identification et les signes apposés sur les articles fournis ne doivent pas être enlevés, endommagés ou modifiés.
- 18.3 Le Contrat ne contient pas de transfert de droits de propriété intellectuelle au Client. Le Client notifiera immédiatement WSG par écrit si des violations des droits de propriété intellectuelle sont constatées par le Client ou des tiers, si un tiers revendique des droits sur les droits de propriété intellectuelle ou si un tiers prétend qu'un ou plusieurs des droits de propriété intellectuelle portent atteinte à ses droits. WSG se réserve le droit de contrôler et d'interrompre immédiatement l'utilisation des droits de propriété intellectuelle à sa discrétion. Le Client doit coopérer pleinement à cet égard.
- 18.4 WSG ne garantit en aucun cas que les marchandises livrées au Client ne violent aucun

droit de propriété intellectuelle écrit ou non écrit de tiers.

- 18.5 Il est interdit au Client de :
- modifier, d'adapter, d'altérer, de convertir ou de créer des logiciels intégrés ou fournis par WSG en produits ou services dérivés de WSG, au sens le plus large du terme ;
  - céder, (sous)-licencier, louer, prêter, transférer, divulguer ou mettre de toute autre manière un logiciel à la disposition d'un tiers, et ce au sens le plus large du terme ;
  - fusionner ou incorporer le logiciel et les droits de propriété intellectuelle fournis avec d'autres logiciels sans le consentement écrit de WSG, et/ou ;
  - inverser le montage, décompiler, désassembler ou dériver de toute autre manière le code source du logiciel mis à disposition sans l'autorisation écrite expresse de WSG.

## **19. Responsabilité**

- 19.1 WSG n'est pas tenue de verser des dommages-intérêts au Client ou à des tiers au-delà de la responsabilité légale, au maximum à hauteur du montant assuré à cet égard et dans la mesure où l'assurance responsabilité civile de WSG offre effectivement une couverture. La responsabilité est en tout état de cause expressément limitée aux dommages matériels directs et aux dommages corporels subis par les biens et les personnes du Client, causés par un défaut démontrable ou par une intention ou une négligence grave du bailleur.
- 19.2 WSG n'est pas tenu de compenser d'autres pertes directes ou indirectes à quelque titre que

ce soit, y compris les pertes consécutives et les pertes commerciales.

- 19.3 WSG n'est pas responsable vis-à-vis du Client ou de tiers des dommages causés par l'intention, la faute ou la négligence des personnes qu'elle emploie pour l'exécution du Contrat et au service desquelles ces personnes sont également employées. WSG n'est pas non plus responsable des dommages causés par des informations incorrectes et/ou incomplètes fournies par ou au nom du Client.
- 19.4 WSG n'est pas responsable envers le Client ou des tiers des dommages causés par les moyens auxiliaires ou de transport utilisés par WSG.
- 19.5 Le Client garantit le WSG contre toute réclamation de tiers en relation avec l'exécution du Contrat.

## **20. Force majeure**

- 20.1 En cas de force majeure, WSG a le droit de résilier le Contrat en tout ou en partie ou d'en suspendre l'exécution sans intervention judiciaire et sans obligation pour WSG de verser une quelconque indemnité.
- 20.2 Par force majeure, on entend tous les faits et circonstances échappant au contrôle de WSG et sur la base desquels WSG ne peut raisonnablement être tenu d'exécuter le Contrat, y compris, mais sans s'y limiter : les retards de livraison dus aux actions des fournisseurs, la maladie du personnel et/ou du personnel auxiliaire de WSG, les défauts des moyens auxiliaires et de transport, les incendies, les grèves, le terrorisme, les entraves à la circulation, les conditions météorologiques défavorables, les pandémies, les guerres (inter)continentales,

les mesures gouvernementales, et d'autres événements similaires et/ou des perturbations graves dans les affaires de WSG ou de l'un de ses fournisseurs. Cette disposition s'applique indépendamment du fait que les circonstances à l'origine de la force majeure se produisent aux Pays-Bas ou dans un autre pays.

## **21. Déclaration de confidentialité**

- 21.1 La Caméra de chantier peut être équipée de systèmes de géolocalisation et/ou de traceurs, notamment dans le but de lutter contre le vol et la fraude et d'affiner la facturation de l'utilisation des biens loués. WSG se réserve le droit de vérifier à tout moment l'emplacement de la Caméra de chantier. Les données de localisation collectées ne peuvent pas être consultées par des tiers, mais peuvent être utilisées par WSG comme preuve en cas de vol ou de fraude.
- 21.2 Les données personnelles fournies par le Client à WSG, notamment le nom, l'adresse et le numéro de téléphone, sont collectées et traitées dans le cadre de l'exécution du contrat et à des fins de gestion et de suivi administratif, comptable et juridique. Les données ainsi collectées seront traitées conformément au RGPD et à d'autres législations applicables.

## **22. Droit applicable et juridiction compétente**

- 22.1 Le Contrat ou les relations juridiques qui en découlent ou qui y sont liées sont régis exclusivement par le droit néerlandais.
- 22.2 Les litiges relatifs au Contrat ou à toute autre relation juridique entre les parties sont réglés par le tribunal compétent de l'arrondissement de Noord-Holland, situé à Alkmaar.